



Le Maire de l'Île d'Arz



A

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD  
Président du Conseil Régional de Bretagne

283, avenue du Général Patton - CS 21 101,

35 711 Rennes Cedex

Ile d'Arz, le 03 septembre 2018

N/ réf. : MHS/FI/2018-767

Objet : DSP transport Bateaux Bus du Golfe - Ile d'Arz

Monsieur le Président,

Les informations communiquées par vos représentants sur la DSP votée par la Région, ont soulevé des récriminations nombreuses et violentes sur l'île d'Arz concernant les priorités d'embarquement.

Ces récriminations auraient été évitées si la Région avait démocratiquement associé la Mairie, première concernée, lors de l'appel d'offre et la discussion de cette DSP.

Afin de calmer les esprits et de revenir à une situation raisonnable, les élus à l'unanimité lors d'une réunion le 3 septembre 2018 propose l'application de la décision suivante : « un embarquement prioritaire est maintenu, comme pour les cartes insulaires pour les porteurs de cartes « résidence » comportant 60 passages.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce problème urgent,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,

Marie-Hélène STÉPHANY



Copie : Monsieur Gérard LAHELLEC – Vice Président en charge des transports du Conseil Régional de Bretagne



Adresse :  
Madame le Maire  
Mairie de l'Île d'Arz - Le Prieuré - 56840 ILE D'ARZ  
Tél : 02 97 44 31 14 - Courriel : [secretariat@mairie-iledarz.fr](mailto:secretariat@mairie-iledarz.fr)  
Site internet : [www.iledarz.fr](http://www.iledarz.fr)

